Affiché le 9.11.2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR - BEUZEVILLE
Service Urbanisme
33 Cours des Fossés
CS 40037
14601 HONFLEUR CEDEX
Tél : 02.31.14.29.35
Fax : 02.31.14.29.39

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 014 333 26 00137
Demande du : 08/10/2026
Reçue le : 08/10/2026

Sur un terrain sis et cadastré :
5 Impasse Bégourat à HONFLEUR
14333 CO 41
Pour : Installation de 8 panneaux photovoltaïques

DESTINATAIRE
Monsieur LEMARCHAND Olivier et la SAS EN ECO – Madame EN NAJEM Naïma

5 Impasse Bégourat

14600 HONFLEUR

Dossier suivi par : Louis-Marie CARLIER

OBJET : Retrait avant décision d'un(e) Déclaration préalable, RECOMMANDE A.R.
REF. : Notre lettre vous notifiant nos délais d'instruction en date du : 14/10/2026
Votre mail du 20/10/2026

Madame, Monsieur,

Par mail susvisé, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n° **DP 014 333 26 00137** décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Par voie de conséquence, la lettre de notification des délais d'instruction, citée en référence, fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée devient désormais sans objet.

Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier et vous fais retour des autres exemplaires en ma possession.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Honfleur, le 30 OCT. 2026

P / Le Président,

Sylvain NAVIAUX
Vice-Président en charge de l'Urbanisme

COMMUNAUTE DE COMMUNES * HONFLEUR/BEUZEVILLE * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Foncier – Urbanisme.